Demande de dérogation à la distance minimale de construction par rapport à la forêt

(selon les articles 17 LFo, 26 LFCN et 24a RFCN)

Ce document sera joint à la demande de permis de construire et mis à l'enquête simultanément à cette dernière.

Dossier de construction :

Le ou la soussigné.e :
sollicite une dérogation à l'article 26 de la loi du 2 mars 1999 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN) pour le projet de construction situé sur l'immeuble article n° du registre foncier de la commune de

Le ou la soussigné.e accepte que la dérogation dont il fait la demande soit subordonnée à la signature d'une décharge de responsabilité pour le préjudice qu'il ou elle pourrait subir du fait de chutes d'arbres ou de parties d'arbres sur sa construction ainsi qu'à l'inscription de cette décharge de responsabilité au registre foncier. Il ou elle s'engage d'ores et déjà à prendre en charge tout ou partie des frais d'entretien de la partie de la lisière de forêt concernée et à consentir à l'inscription de cette prise en charge au registre foncier.

Lieu et date :

Signature(s) :

Le ou la **propriétaire forestier.ère concerné.e,** , propriétaire de l'immeuble article n° du registre foncier de la commune de , a pris connaissance des plans et donne un avis préalable sur le projet :

- ☐ Positif
- ☐ Négatif

Il ou elle émet les remarques suivantes :

Lieu et date :

Signature(s) :